



## CHAPITRE IV

### ÉDUCATION CONTEMPORAINE ET PEUPLES AUTOCHTONES

#### Principaux points

**Un manque de respect et de ressources creuse le fossé en matière d'éducation.** Trop souvent, les systèmes éducatifs ne respectent pas les cultures autochtones très diverses. Trop peu d'enseignants parlent la langue des autochtones et leurs écoles n'ont souvent même pas le matériel de base. Il est très rare de trouver du matériel pédagogique donnant des informations exactes et équitables sur les peuples autochtones et leur mode de vie. En dépit de nombreux instruments internationaux qui proclament l'universalité du droit à l'éducation, les peuples autochtones ne jouissent pas pleinement de ce droit; un fossé demeure sur ce plan entre les autochtones et le reste de la population, et cela dans le monde entier.

**Nombreux obstacles à l'éducation.** Les enfants autochtones sont plus susceptibles d'arriver affamés, malades et fatigués à l'école. Ils sont souvent l'objet de brimades, et le recours aux punitions corporelles reste très répandu. La discrimination ethnique et culturelle dans les écoles constitue un obstacle majeur à un accès égal à l'éducation et est la cause des mauvais résultats et du taux d'abandon scolaire élevé dans ces populations. Les filles autochtones sont les premières à éprouver des difficultés liées à un milieu scolaire hostile, à la discrimination sexuelle, à la violence scolaire, voire les abus sexuels, qui contribuent tous à un taux d'abandon des études élevé.

**Perte d'identité, pris dans un no man's land.** Lorsqu'ils se voient enseigner le discours national aux dépens du leur, les écoliers autochtones risquent de perdre une partie de leur identité, leur lien avec leurs parents et ceux qui les ont précédés et de se retrouver dans un no man's land où ils perdent des pans importants de leur identité sans pour autant devenir membres de la société nationale dominante.

**Invisibles et à risque.** Tout enfant qui n'est pas enregistré à la naissance a moins de chances de jouir de ses droits et de bénéficier de la protection accordée par l'État où il/elle est né(e). En outre, un enfant sans certificat de naissance est sans défense si ses droits sont violés. Plus tard dans la vie, il ou elle sera dans l'impossibilité de voter ou de se présenter aux élections. Ces enfants sont aussi souvent victimes de la traite humaine et sont des proies faciles pour ceux qui exploitent leur vulnérabilité, les recrutant comme mendiants, domestiques dans des situations confinant à l'esclavage ou enfants soldats.

**Une éducation inadaptée.** Les étudiants autochtones découvrent souvent que l'éducation que leur procure l'État promeut l'individualisme dans une atmosphère compétitive plutôt que la coopération et des modes de vie en commun. On ne leur enseigne pas des compétences utiles pour leur survie ou un emploi adapté aux économies autochtones et ils retournent dans leurs communautés avec une éducation formelle inadaptée à leurs besoins. Ils sont obligés de chercher du travail au sein de l'économie nationale, ce qui crée un cercle vicieux de fragmentation sociale, de fuite des cerveaux et de non-développement, surtout si les emplois et salaires qui leur sont proposés ne correspondent pas à leur niveau de formation.

**En dépit des efforts entrepris, pas de solution dans un avenir proche.** Même dans les pays où le niveau scolaire général s'est amélioré chez les autochtones, comme dans plusieurs pays d'Amérique latine ou au Canada, le fossé qualitatif persiste dans le milieu scolaire, avec de mauvais résultats pour les autochtones en termes de scolarité. Les conditions d'extrême pauvreté, d'exclusion et d'isolement ne sont pas de bon augure pour des programmes d'éducation durables et multiculturels à l'intention des autochtones.

*On trouvera des informations et données supplémentaires sur les différents pays dans le rapport et dans les fiches de données régionales ci-jointes.*

**La situation des peuples autochtones dans le monde est due à la plume de sept experts indépendants. C'est une publication du Secrétariat de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones.**

Pour plus d'information, consulter le site Web : [www.un.org/indigenous](http://www.un.org/indigenous)

